

Le **Centre national des sports de la Défense (CNSD)** est un organisme interarmées placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il comprend l'École interarmées des sports (EIS) et le Centre sportif d'équitation militaire (CSEM) qui sont deux formations expertes dans le domaine de l'Entraînement physique militaire et sportif (EPMS). Il est commandé par le Commissaire aux sports militaires (CSM).

## Historique



### Historique du sport militaire.

Le CNSD est né d'une longue lignée d'organismes de formation et de performance du sport. Il est l'héritier d'un passé militaire et sportif glorieux.

### 1967 - 1998

Fusion du groupement interarmées de Joinville, de l'école d'entraînement physique et militaire d'Antibes, du centre d'éducation physique de la Marine de Toulon et des sections militaires de tir et de parachutisme, l'École interarmées des sports (EIS) est créée en 1967 et s'implante sur le site de Fontainebleau.

Cette institution s'est vue confier une double mission autour de deux pôles prestigieux que constituent le bataillon d'Antibes pour la formation des spécialistes militaires des sports et le bataillon de Joinville pour l'entraînement des sportifs de haut niveau.



### 1998 - 2003

Le passage d'une logique d'armée de conscription à celle d'une logique d'armée professionnelle est l'élément déclencheur d'une profonde restructuration.

Le bataillon de Joinville disparaît mais le bataillon d'Antibes garde la mission principale de former le personnel sportif nécessaire à la pratique de l'enseignement physique et sportif au sein des trois armées et de la gendarmerie.





Garant du maintien en condition opérationnelle des militaires, le CNSD a pour mission, au niveau ministériel :

- de concevoir, d'animer, d'évaluer et de conduire les études sur la pratique des activités physiques, militaires et sportives dans les armées ;
- de participer à l'élaboration de la réglementation générale du sport militaire ;
- d'organiser et de coordonner les activités de sports équestres militaires ;
- d'organiser et de mettre en œuvre la formation du domaine « Entraînement physique militaire et sportif » (EPMS) au sein de l'École interarmées des sports et de la filière « sports équestres » au Centre sportif d'équitation militaire.



En lien avec les autres ministères, le CNSD développe la pratique sportive pour tous pour favoriser le lien « Armées/Nation » et gère les Sportifs de haut niveau de la Défense (SHND) placés sous la responsabilité du Commissaire aux sports militaires au sein d'une équipe appelée « **Armée de champions** ». Il favorise également la pratique sportive des militaires blessés en contribuant notamment à l'organisation des Rencontres militaires blessures et sports (RMBS).

Le CNSD travaille étroitement avec le ministère en charge des sports, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), responsable du sport de haut niveau, et les fédérations sportives.

En liaison avec l'armée de Terre, la Marine nationale, l'armée de l'Air et la Gendarmerie nationale, le CNSD organise également les championnats nationaux militaires et les rencontres internationales militaires en sports individuels et collectifs. De même, il participe aux instances sportives militaires étrangères (comme le Conseil international du sport militaire ou CISM) et contribue au rayonnement de la France en valorisant la politique des sports militaires du ministère de la Défense.